



## Probleme de voisinage

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Nous avons emménagé dans un petit village de campagne de 300 habitants il y a maintenant 7 mois. Nous sommes en dehors du village. Cependant nous ne sommes séparés de notre voisin le plus près que par la largeur de notre allée, et l'épaisseur de sa haie. Notre maison a été construite en 2007, il n'avait pas de voisin avant.

Jusqu'au mois de mars 2009, c'était un voisin agréable.

Cela fait maintenant 2 mois que celui ci se plaint constamment des aboiements de nos chiens. En fait, tout a démarré quand mon mari est parti en déplacement. La toute 1ère fois, il était monté sur un escabeau pour me hurler dessus par dessus sa haie parce qu'il n'avait pas dormi de la nuit à cause de nos chiens. Or ceux ci dorment dedans la nuit !! Il s'est plaint plusieurs fois à la Mairie. Mais la Mairesse a effectivement constaté que les chiens dormaient dedans.

Il a mis anonymement des pubs sur des colliers anti aboiements dans ma boîte aux lettres, éditées sur internet.

Il a même été jusqu'à ouvrir délibérément mon portail (fermé à clés) pour mettre les chiens en vagabondage sur la voie publique (nous avons une femelle Rottweiler) et se plaindre à la Mairie.

A ce moment là, j'ai fait intervenir la gendarmerie, car toute seule à la maison, je ne savais pas quoi faire. Ils ont été le trouver, il s'est plaint bien entendu. par contre depuis, mon portail ne s'ouvre plus . C'est curieux.. Et là, il est venu me voir en me disant qu'il allait faire constater les aboiements par un huissier, et qu'il ferait saisir nos 2 chiens. Il dit que les chiens aboient pendant des heures, surtout quand je ne suis pas là (c marrant, ça fait 3 semaines que je suis en arrêt). J'ai demandé à nos autres voisins, mais ils disent qu'ils n'aboient que lorsque du monde passe à pied ou à vélo devant la maison. En gros, pas plus que des chiens normaux.

J'ai demandé à ma propriétaire, elle me dit que c'est un homme qui est dépressif et qui ne supporte pas d'avoir des voisins. Que peut-il faire exactement, et si personne d'autre ne se plaint, n'est pas moi la harcelée plutôt ?

Les gendarmes appellent ça des "aboiements de faubourg". Et tous nos voisins ont des chiens. Mais ce sont les miens qui le genent, puisqu'il n'y a que quelques mètres qui nous séparent.

Merci beaucoup de m'éclairer. c'est la 1ère fois que j'ai ce type de problème, pourtant nous avons toujours eu et de chiens, et des voisins !!

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Malheureusement, ce genre de situation est totalement typique.

Pénalement, vous ne pouvez rien faire si ce n'est porter plainte pour violation de domicile ou tentative d'effraction s'il s'avère qu'il tente de pénétrer de nouveau dans votre jardin. En dehors de cette situation, il n'existe à proprement parler, aucun moyen pour empêcher votre voisin de "vociférer" même si j'en conviens, ce n'est pas pour autant que c'est facile à vivre.

A partir de là, la meilleure chose à faire est de faire la sourde oreille. Juridiquement, vous ne risquez rien. Les probabilités pour que votre voisin obtienne une décision de justice à votre encontre, à cause de l'aboiement fictif des chiens, sont proches du néant. Vous avez des témoignages et un tribunal ne manquera pas de relever le caractère affabulatoire des propos de votre voisin.

Ces gens là ont tendance à rechercher le conflit. Si vous ne rentrez pas dans son jeu, il est probable qu'il passe à autre chose. En tout état de cause, tant qu'il ne traverse pas la ligne rouge (Violation de domicile, injure ou diffamation) il n'y a pas grand chose à faire.

Malheureusement pour vous, le délit de harcèlement n'est réprimé que lorsque les agissements constitutifs du harcèlement interviennent dans le cadre des relations de travail.

Très cordialement.